

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Villeroy, tenue le lundi 1 juin 2009, à 19 h 30, à la salle de l'école Centrale, 378, Principale.

Sont présents : Réjean Perron, Yvan Paquet, François Gingras, Lise Mélançon, Éric Chartier, Daniel Baker, conseillers formant quorum sous la présidence de Michel Poisson, maire.

Était également présente Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire Michel Poisson, par la prière d'usage.

09-06-70

**INTERVERTIR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Éric Chartier  
et appuyé par M. Daniel Baker

**D'AUTORISER** monsieur le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

09-06-71

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yvan Paquet  
et appuyé par Mme Lise Mélançon

**D'ADOPTER** l'ordre du jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

09-06-72

**PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2009**

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Réjean Perron  
et appuyé par M. Daniel Baker

**D'APPROUVER** le procès-verbal du 4 mai 2009 tel que rédigé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PERTE EAU POTABLE AU 615, RANG 16 EST**

M. Gérard Tremblay va procéder aux travaux de plomberie nécessaires pour remédier à la problématique de perte d'eau.

La facture sera au nom de la Municipalité et refacturée au propriétaire, M. Pierre Boudreau.

09-06-73

**CORRECTION RÉSOLUTION # 08-08-105, VENTE PARTIE DE TERRAIN  
À M. DANIEL BAKER ET MME CÉLINE LAPRISE**

**Monsieur le conseiller Daniel Baker s'abstient de prendre part aux délibérations, en raison de son implication directe à cette correction.**

**CONSIDÉRANT** la résolution no 08-08-105, concernant la demande présentée par M. Daniel Baker et Mme Céline Laprise, propriétaires du 384, Principale, afin d'acquérir de la Municipalité une partie du lot 723-719-111;

**CONSIDÉRANT QU'**une erreur s'est glissée concernant le prix de vente au pied carré.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Chartier  
et appuyé par M. François Gingras

**QUE** le prix de vente sera de 2,16 \$ du m<sup>2</sup> (0,20 \$ le pied<sup>2</sup>) de la superficie totale vendue.

**QUE** les frais d'arpentage et d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

**QUE** monsieur le maire, Michel Poisson et madame la directrice générale/secrétaire-trésorière, Angèle Germain, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Villeroy, tout document relatif à ce dossier.

**QUE** cette résolution modifie la résolution no 08-08-105.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

09-06-74

**MODIFICATION ASSURANCE DE COPROPRIÉTÉ DE L'ÉGLISE**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport d'évaluation de l'église qui donne un montant de reconstruction de 1 532 847, \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aurait possibilité d'assurer le bâtiment pour une valeur de 1 300 000, \$, soit un ratio de 80%, pour une surprime de 2 679, \$, ce qui représente un montant total annuel de 7 359, \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aurait également possibilité de ramener la valeur à 1 000 000, \$, conditionnellement à l'acceptation de cette valeur par les copropriétaires et par un acte notarié.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Lise Mélançon  
et appuyé par M. Yvan Paquet

**D'ACCEPTER** la modification de la valeur du bâtiment du 385, Principale au montant de 1 000 000, \$.

**QUE** ce montant représente un ratio de 65 %.

**QUE** Me Jean Gagné soit mandaté pour agir dans ce dossier.

**QUE** monsieur le maire, M. Michel Poisson et/ou la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Angèle Germain, soit (en)t autorisée (e)s à signer pour et au nom de la Municipalité de Villeroy tout document relatif à ce dossier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**09-06-75 JOURNÉE BOUGER EN FAMILLE**

Il est proposé par M. Réjean Perron  
et appuyé par Mme Lise Mélançon

**D'AUTORISER** le versement d'un montant de 90 \$ au Comité de promotion du loisir familial, dans le cadre de la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable, qui aura lieu le 27 septembre à Inverness.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**09-06-76 SOIRÉE HOMMAGE PARTENAIRES 12-18**

Il est proposé par M. Éric Chartier  
et appuyé par M. Daniel Baker

**D'ENTÉRINER** l'achat de quatre (4) billets au coût de 18,00\$ chacun, dans le cadre de la Soirée Hommage de partenaires 12-18, qui aura lieu le 6 juin prochain.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**09-06-77 CONGRÈS FQM**

Il est proposé par M. Yvan Paquet  
et appuyé par M. François Gingras

**D'AUTORISER** l'inscription de deux (2) élus, dont monsieur le maire Michel Poisson, au coût de 645, \$ chacun, au Congrès annuel de la FQM qui aura lieu les 24, 25 et 26 septembre prochain.

**QUE** les frais inhérents soient remboursés par la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**09-06-78 FERMETURE BUREAU PÉRIODE ESTIVALE**

Il est proposé par M. Réjean Perron  
et appuyé par M. Yvan Paquet

**D'AUTORISER** la fermeture du bureau municipal aux périodes suivantes :

Du 13 au 24 juillet inclusivement  
Du 10 au 14 août inclusivement

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AVIS PUBLIC MRC DE L'ÉRABLE**

Avis public est donné par la MRC de l'Érable que le Règlement no 302 visant à établir une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la MRC a été adopté.

**AVIS PUBLIC MRC DE BÉCANCOUR**

Avis public est donné par la MRC de Bécancour qu'une réunion du Bureau des Délégués des MRC de Bécancour et de l'Érable aura lieu le 8 juin 2009, concernant le cours d'eau MONTREUIL.

09-06-79

**DEMANDE DE M. BERTRAND OUELLET POUR L'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU BRAS-DE-FAN-FAN**

Il est proposé par M. Daniel Baker  
et appuyé par Mme Lise Mélançon

**QU'**une demande soit présentée à la MRC de l'Érable de prendre en charge la supervision des travaux d'aménagement de la branche no 12 de la rivière Bras-de-Fan-Fan, située sur les lots 723-589, 723-590, 723-591 et 723-592 de la Paroisse St-Jean-Deschaillons appartenant à M. Bertrand Ouellet.

**QUE** les frais reliés à ces travaux seront défrayés par l'entreprise concernée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

09-06-80

**ACHAT TRACTEUR À PELOUSE**

Il est proposé par M. Yvan Paquet  
et appuyé par M. Daniel Baker

**D'AUTORISER** l'achat d'un nouveau tracteur à pelouse pour un coût maximum de 5 000, \$ excluant les taxes.

**QUE** le tracteur actuel sera utilisé par le Comité des loisirs.

Je Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour la fin à laquelle l'autorisation de dépense a été donnée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

09-06-81

**COMPTES**

Il est proposé par M. Éric Chartier  
et appuyé par M. Daniel Baker

**D'ACCEPTER** les comptes du mois de mai 2009, pour un montant de 54 702,18 \$ tel que présentés et payés.

Je Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

*Angèle Germain*

Sec.-très.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

5-82

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Yvan Paquet  
et appuyé par M. Daniel Baker

**DE LEVER** l'assemblée à 20 h 45.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Michel Poisson*

Maire

*Angèle Germain*

Secrétaire-trésorière